

Un préfet récidiviste

LA FOIS D'AVANT, c'était le 12 janvier : un petit Erythréen de 12 ans qui, interpellé à 13 h 40 à Menton, a, à 14 h 10, coché la case « je veux repartir le plus vite possible ». Léger hic, l'enfant ne parle ni ne lit le français. Aucune « valeur probante », cette case cochée, avait taclé un juge, « s'agissant d'un mineur de 12 ans, non accompagné, qui de surcroît ne parle que la langue tigrigna ».

Le même juge, raconte « Nice-Matin », reprochait également à la préfecture de « ne s'être pas davantage préoccupée des conditions dans lesquelles l'enfant serait pris en charge à Vintimille », où le préfet avait tenté de le renvoyer. En Italie. Tout seul. Ce qui se-

rait arrivé si l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) n'avait saisi la justice.

La fois d'après – et c'était la quatrième –, le préfet des Alpes-Maritimes a été condamné, le 19 février. Il s'agissait encore d'enfants, 19 à avoir été refoulés à la frontière franco-italienne. Mais rien ne s'était passé comme prévu par les flics, car, deux jours durant, des associations, des avocats, des Italiens et des Français veillaient. Tous ont assisté au jeu lugubre consistant à balancer chez le voisin italien ceux qu'on ne veut pas ici, quel que soit leur âge. Et, comme la frontière se joue à 100 mètres près, nul ne peut savoir si ici c'est bien la France ou là

l'Italie. Sauf la préfecture, pour qui, même dans les gares françaises, c'est toujours l'Italie, où, systématiquement, les gamins sont refoulés. Dont ces 19 jeunes Africains.

Et, là encore, les juges administratifs ont ordonné leur réacheminement immédiat en France. « Pour la quatrième fois, le préfet s'est vu infliger un échec dans son traitement du droit d'asile des mineurs non accompagnés, ont grondé ensemble la Ligue des droits de l'homme et la Roya citoyenne, l'association qui œuvre dans la vallée en faveur des réfugiés. Le tribunal administratif a bien fait ressortir le caractère absurde et hypocrite de cette pseudo-analyse, dont le seul objectif est de refouler le plus possible de mineurs. »

L'autre condamné de la région, c'est l'agriculteur Cédric Herrou. Mais, lui, c'est l'inverse du préfet. Il ramasse au bord des routes, recueille et nourrit des migrants épuisés, affamés, frigorifiés. Le paradoxe est que Herrou est sans cesse poursuivi pour « aide à étranger en situation irrégulière », alors que son « aide » évite sûrement bien des drames et que la loi, normalement, ne punit pas ceux qui secourent bénévolement les personnes en détresse. C'est toute la différence avec les passeurs.

Mais le cas Herrou hérisse tant les autorités qu'elles lui tombent dessus à coups d'innombrables tracasseries administratives et judiciaires.

Un autre sale petit jeu...

D. S.

SALON DE L'AGRICULTURE : MACRON A REÇU UNE POULE EN CADEAU

VOUS N'AURIEZ PAS
LE MODÈLE AUX "ŒUFS D'OR"
POUR RENFLOUER LES
CAISSES DE L'ÉTAT ?

